



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
15 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
15 avril 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, M. OGER Patrick, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

060-2026 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

7.10. Divers

Mme HUBERT présente ce dossier

Budget principal

Le compte financier unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Excédent antérieur reporté :	995 381,26 €
Excédent de l'exercice 2025 :	275 826,96 €
Résultat de clôture (excédent) :	1 271 208,22 €

Investissement

Déficit antérieur reporté :	1 320 697,52 €
Résultat de l'exercice 2025 (excédent) :	46 816,60 €
Résultat de clôture (déficit) :	1 273 880,92 €
Solde des restes à réaliser	910 218,62 €
Total (besoin de financement) :	363 662,30 €

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances – Pilotage budgétaire » du 13 avril 2026,

Le Conseil municipal après débat et à l'unanimité affecte le résultat de clôture de fonctionnement :

A la section d'investissement :

- Autofinancement complémentaire (article 1068) : 500 000,00 €

A la section de fonctionnement :

- Excédent reporté (compte 002) : 771 208,22 €

Le Maire,



Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,



Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur

le site de la Commune : 06 / Mai / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>